

Carhaix-Plouguer



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
4.	Financement des investissements	18
4.1.	Branchements en plomb	18
4.2.	Montants financiers	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Carhaix-Plouguer
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat du Stanger
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat du Stanger
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat du Stanger
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat du Stanger
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

Traitement : le syndicat du Stanger gère la potabilisation de l'eau au niveau de l'usine de production, toutefois, 3 stations de chloration sont implantées sur le réseau de distribution de Carhaix.

Transfert : la mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production d'eau potable jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Le point de livraison en gros de la ville de Carhaix en sortie de l'unité de traitement d'eau potable du Stanger.

Stockage : Le service dispose de 2 réservoirs : 1 500 m³ et 600 m³ soit une capacité de 2 100 m³

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Carhaix-Plouguer
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 14 novembre 2016 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux- (obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service public de distribution d'eau potable incluant le droit exclusif pour le délégataire d'assurer le SP de distribution de l'eau potable aux abonnés à l'intérieur du périmètre, l'exploitation des ouvrages et installations du service, leurs fonctionnements, surveillance, entretien, maintenance et renouvellements (équipements, stabilisateurs de pression et appareils de régulation, branchement isolé, compteurs et accessoires), renseignements et conseils à la collectivité, relations avec les abonnés, facturation et recouvrement des redevances du service de l'assainissement

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7 900** habitants au 31/12/2018 (8 003 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 402** abonnés au 31/12/2018 (4 378 au 31/12/2017).

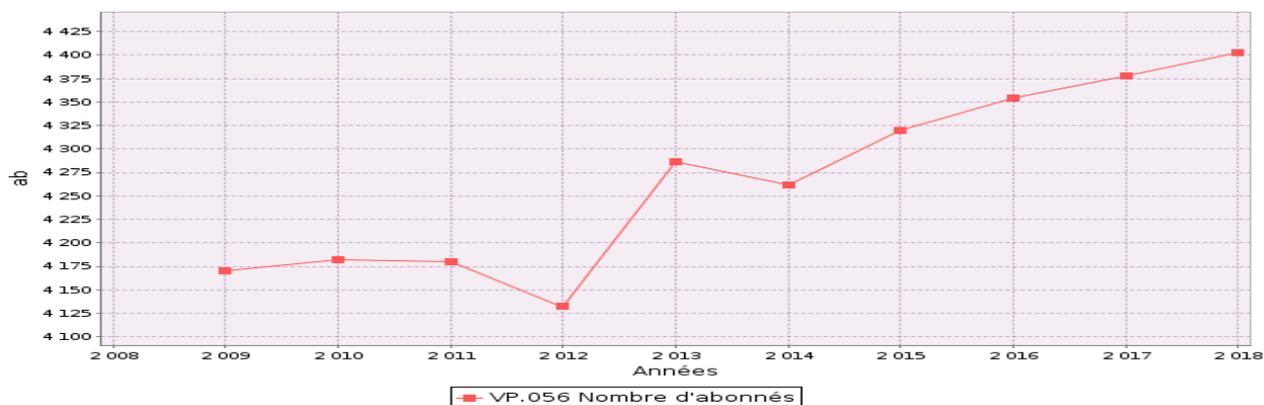
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Carhaix-Plouguer	4 378	4 396	6	4 402	0.6%
Total	4 378	4 396	6	4 402	0,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **34,54 abonnés/km** au 31/12/2018 (34,65 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,79 habitants/abonné** au 31/12/2018 (1,83 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **284,17 m³/abonné** au 31/12/2018. (312,56 m³/abonné au 31/12/2017).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

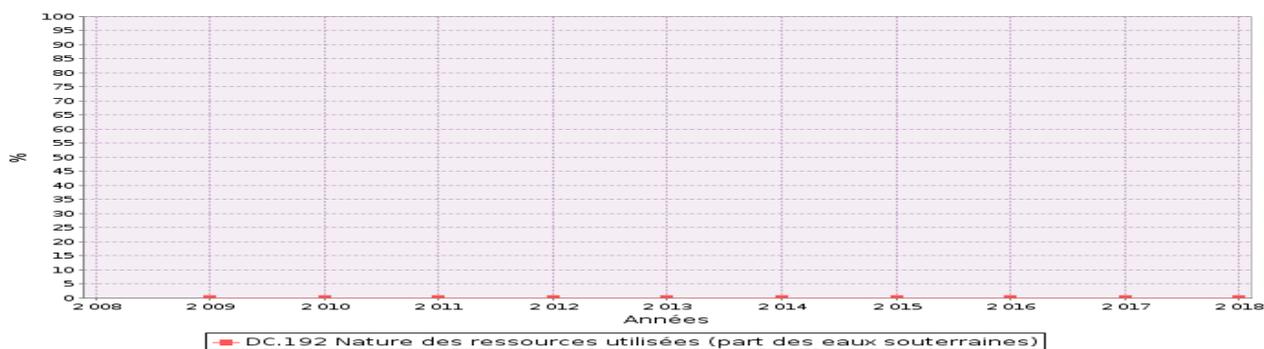


Le service public d'eau potable prélève **0 m³** pour l'exercice 2018 (0 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
[nom de la ressource]					
[nom de la ressource]					
Total			0	0	0

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0%**.



Information complémentaire :

Le prélèvement sur les ressources en eau est assuré par le syndicat de production d'eau potable du Stanger.

Les eaux prélevées sont exclusivement des eaux douces de surface (Captage sur l'Hyères et captage sur l'Aulne)

2 056 700 m³ ont été prélevés en 2018 au global sur les 2 ressources soit + 1% / 2017. (2 036 430 m³ en 2017)

1.5.2. Achats d'eaux brutes

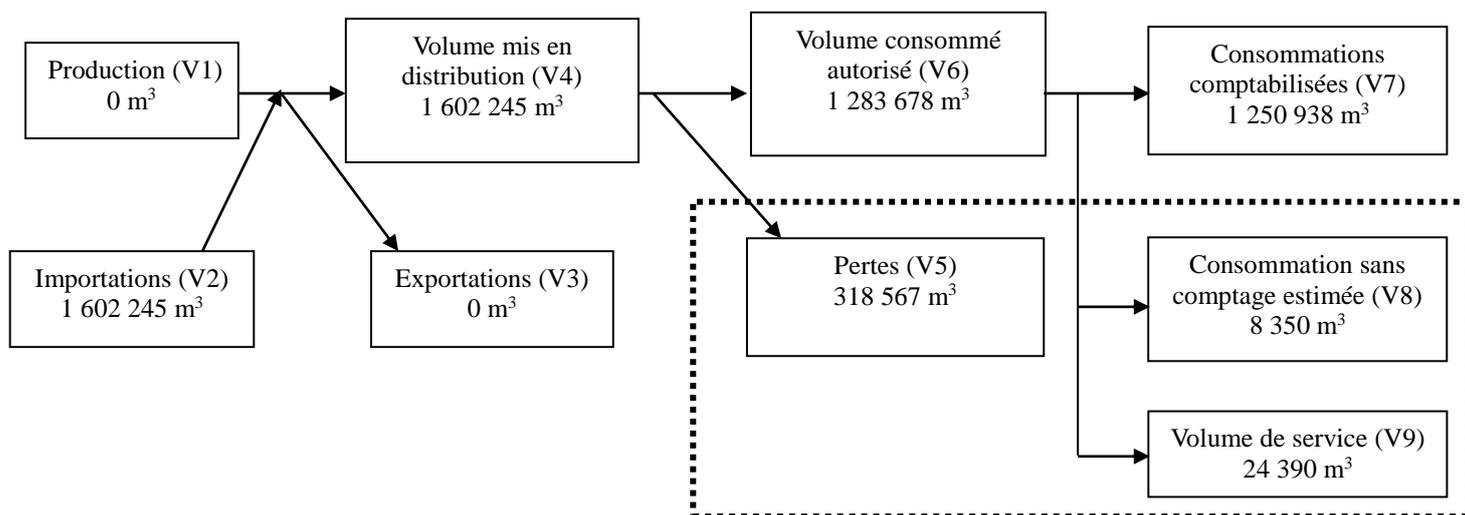


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : **NON CONCERNE**

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Observations
Total	0	0	0	Pas d'achat d'eaux brutes

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2. Production



Le service a 0 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total du volume produit (V1)	0	0	0_ %	

Information :

Le syndicat du Stanger a 1 station de traitement : la station du Stanger.

Il prélève dans 2 ressources : Moulin Neuf (Aulne) avec IPR de 80% et Stanger (Hyères) avec IPR de 60%

L'indice global de protection de la ressource est de 68.47% en 2018.

Le volume global produit en 2018 est de 1 867 737 m³ (1 864 560 m³ en 2017)

1.6.3. Achats d'eaux traitées



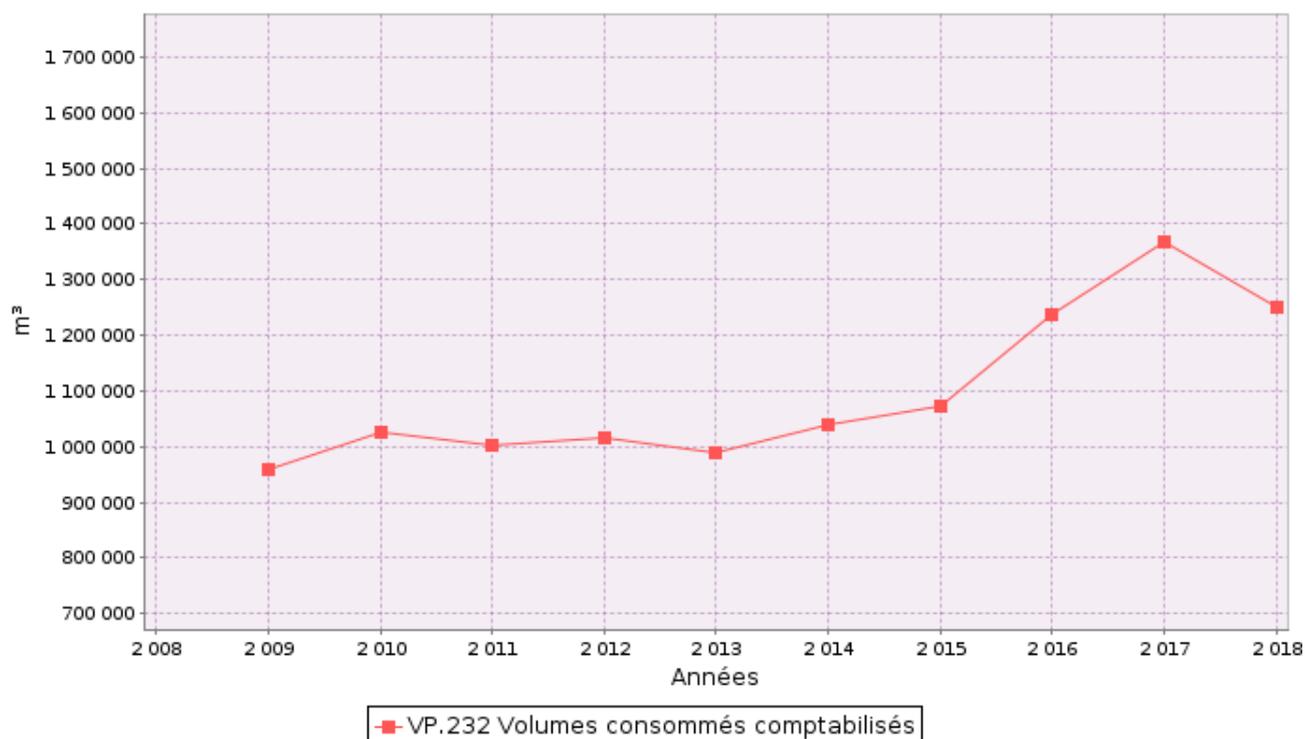
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Syndicat du STANGER	1 600 797	1 602 245	0,1%	68,47 %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 600 797	1 602 245	0,1%	68,47 %

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 027 106	1 163 505	13,3%
Abonnés non domestiques	341 279	87 433	-74,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 368 385	1 250 938	-8,6%
Service de ⁽²⁾	0	0	0 %
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0 %

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	7 978	8 350	4,7%
Volume de service (V9)	24 890	24 390	-2%

Le volume consommation sans comptage est le volume utilisé par des usagers connus, avec autorisation (essai PI/BI, manœuvre incendie, espaces verts sans compteurs, lavage de voirie, chasse d'eau sur réseau assainissement)

Le volume de service est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purge, lavage de conduite, analyseur en ligne...).

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 401 253	1 283 678	-8,4%

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 127,46 kilomètres au 31/12/2018 (126,36 au 31/12/2017).

Remarque : l'évolution du linéaire est à relier à la mise à jour du SIG et au recalage du réseau en classe A.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	<u>0</u>	€ au 01/01/2018
	<u>0</u>	€ au 01/01/2019

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/11/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 27/11/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

Dans le tableau ci-dessous :

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	DN 15mm	14,72 €	14,72 €
	DN 20	17,84 €	17,84 €
	DN 25	26,24 €	26,24 €
	DN 30	36,76 €	36,76 €
	DN 40	38,84 €	38,84 €
	DN 50	93,44 €	93,44 €
	DN 60 / DN 65	114,44 €	114,44 €
	DN 80	203,72 €	203,72 €
	DN 100	214,20 €	214,20 €
	DN 150	245,72 €	245,72 €
DN 300	329,68 €	329,68 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
Prix au m ³	1 à 50 000 m ³	0,651 €/m ³	0,651 €/m ³
	50 001 à 600 000 m ³	0,620 €/m ³	0,620 €/m ³
	> 600 000 m ³	0,520 €/m ³	0,520 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	DN 15mm	29,68 €	31,36 €
	DN 20	32,64 €	34,50 €
	DN 25	40,56 €	42,86 €
	DN 30	50,46 €	53,32 €
	DN 40	52,44 €	55,40 €
	DN 50	103,88 €	109,76 €
	DN 60 / DN 65	123,68 €	130,68 €
	DN 80	207,76 €	219,52 €
	DN 100	217,66 €	229,98 €
	DN 150	247,34 €	261,34 €
DN 300	326,50 €	344,98 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
Prix au m ³	Client toute nature	0,8647 €/m ³	0,8720 €/m ³
	Industriel de 1 à 50 000 m ³	0,4690 €/m ³	0,4539 €/m ³
	Industriel de 50 001 à 600 000 m ³	0,4492 €/m ³	0,4330 €/m ³
	Industriel ≥ 600 001 m ³	0,4393 €/m ³	0,4225 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³

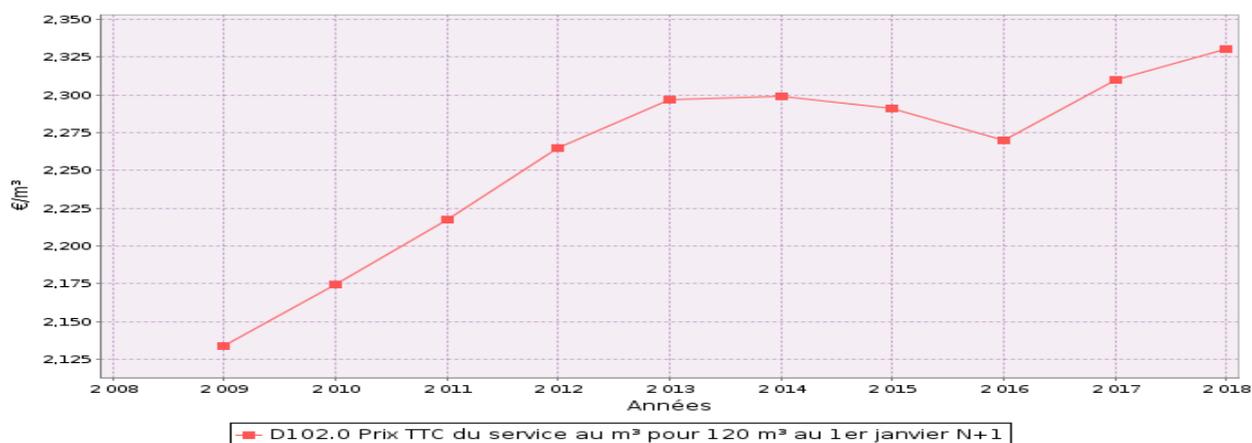
La redevance « Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) est intégrée dans le prix de l'eau

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	14,72	14,72	0%
Part proportionnelle	78,12	78,12	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	92,84	92,84	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	29,68	31,36	5,7%
Part proportionnelle	103,76	104,64	0,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	133,44	136,00	1,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
Autre :	0,00	0,00	____%
TVA	14,43	14,57	1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,43	50,57	0,3%
Total	276,71	279,41	1%
Prix TTC au m³	2,31	2,33	0,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Sauf cas particuliers de consommateurs industriels

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de 1 247 510 m³/an (1 375 883 m³/an en 2017).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux, remboursement de dettes, ajustement annuel du coefficient k pour le délégataire

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	896 338.01	850 497,00	-5.11%
<i>dont abonnements</i>	<i>69 500.41</i>	<i>73 908.56</i>	<i>6.34%</i>
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 353.21	- 5 216.24	19.83%.
Total recettes de vente d'eau	891 984.80	845 280.76	-5.24 %
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser : loyer antenne relais téléphone sur château d'eau)	17 772.61	12 892.61	-27.46%
Total autres recettes	17 772.61	12 892.61	-27.46 %
TOTAL DES RECETTES	909 757.41	858 173.37	-5.67 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	907 864.02	832 603.92	
<i>dont abonnements</i>	<i>138 768.96</i>	<i>139 715.37</i>	
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-10 251.58	-8 584.37	
Total recettes de vente d'eau	897 612.44	824 019.55	
Recettes liées aux travaux	17 052.00	52 178.00	
Autres recettes (préciser : produits accessoires)	28 658,00	13 208.00	
Total autres recettes	45 710.00	65 386.00	
TOTAL DES RECETTES	943 322.44	889 405.55	

Recettes globales (avec redevances AELB): Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : **1 784 729 €** (1 896 695 € au 31/12/2017).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	16	0	16	0
Paramètres physico-chimiques	16	0	16	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	54,2%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

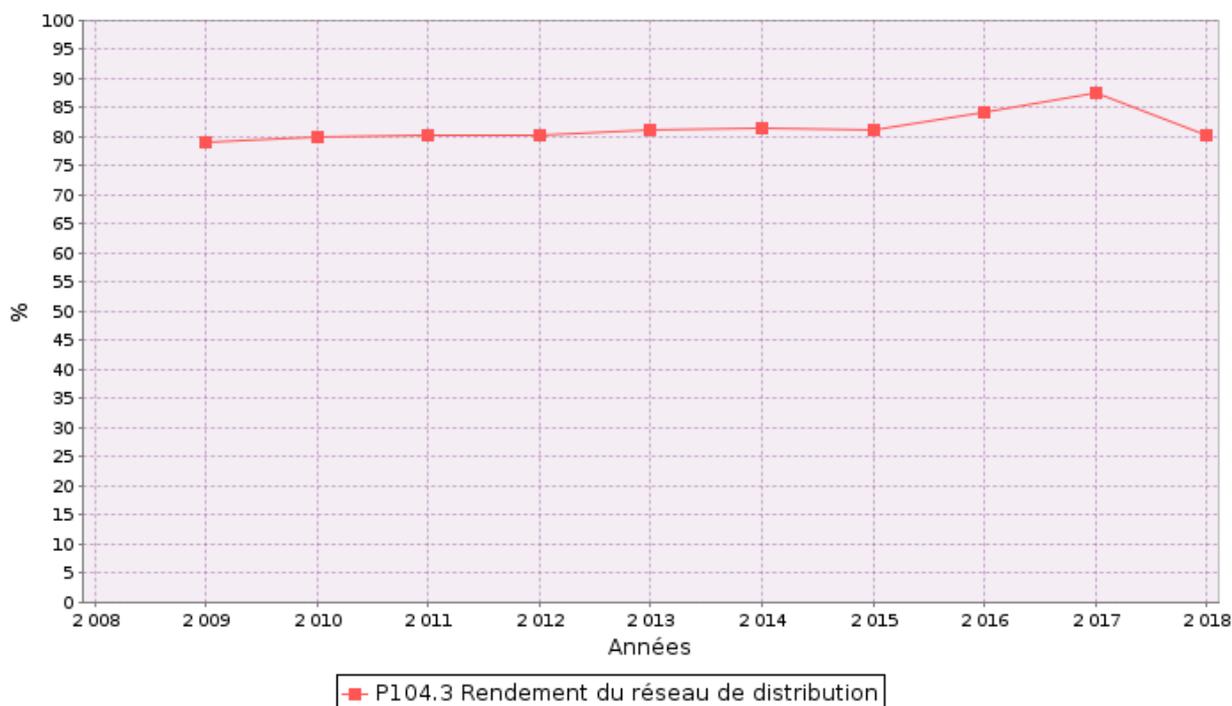
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	87,5 %	80,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	30,38	27,59
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	85,5 %	78,1 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **7,6 m³/j/km** (5 en 2017).

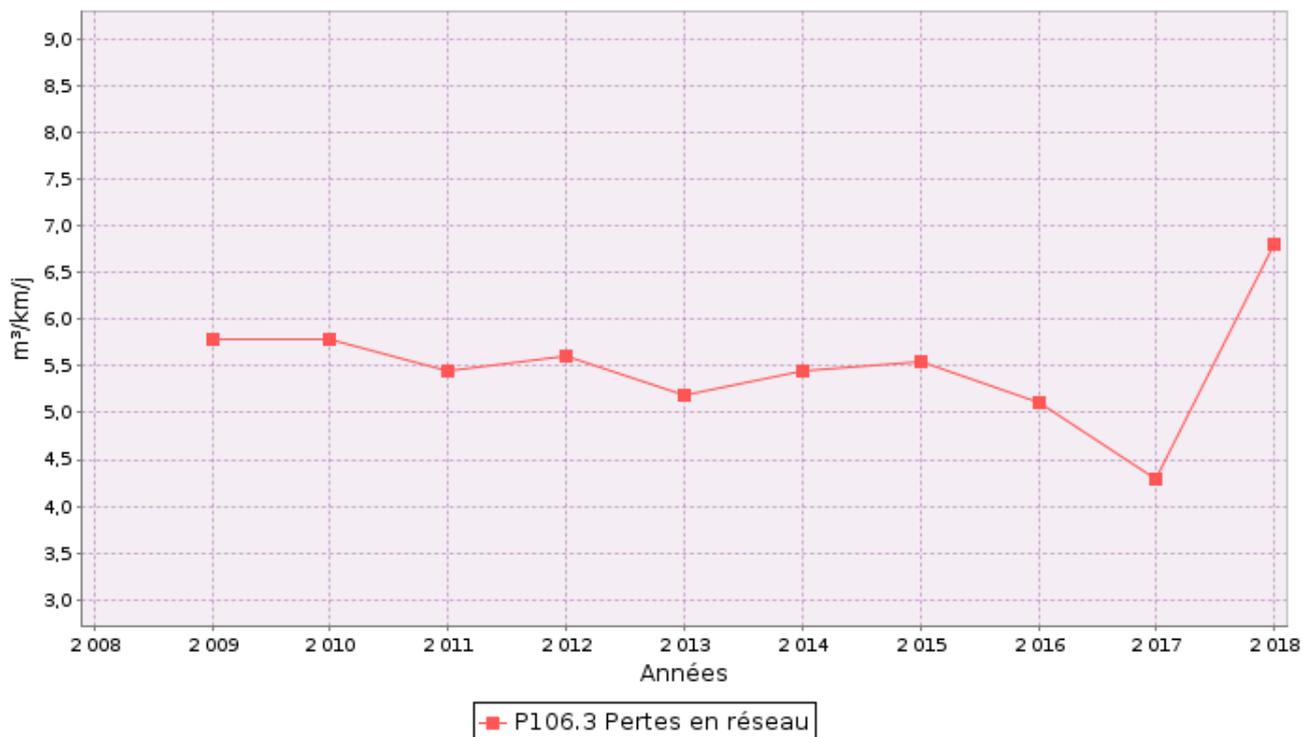
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de **6,8 m³/j/km** (4,3 en 2017).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	0	0.350	1.138	2.861	0.664

Au cours des 5 dernières années, 3,66 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,57%** (0,93 en 2017).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **68,5%** (69.4 % en 2017).

Commentaire :

VP212 = 60% pour captage Stanger (Hyères)

VP212 = 80% pour captage Moulin neuf (Aulne)

Information complémentaire concernant le syndicat du STANGER :

-Les travaux sur la passe à poissons sont réalisés.

-les travaux de stations d'alerte sur chaque des ressources ont été réalisés en 2018.

-Les travaux de sécurisation contre les risques de pollutions accidentelles sur la RD 787 seront achevés pour mi-2019.

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	4 826	4 847
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	2
Nombre de branchements en plomb <i>identifiés</i> restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.06	0.04
% de branchements en plomb <i>identifiés</i> restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (<i>collectivité + délégataire</i>)	356 316.99	144 657
Montants des subventions en €	0	24 001*
Montants des contributions du budget général en €	0	0

(*) : subvention délégataire pour compteurs de sectorisation

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		269 800.48	245 545.98
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	32 229.51	24 254.50
	en intérêts	12 011.53	10 649.54

4.4. Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 90 123.04 € (81 009.04 € en 2017).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Actions mises en œuvre par le délégataire dans le cadre du contrat de DSP :

Géolocalisation / modélisation

- Repérage du réseau en classe A (géolocalisation sur 2017 et recalage du réseau sur SIG sur 2018 et 2019)
- Modélisation hydraulique du réseau : mise à jour annuelle

Recherche de fuite

- Acquisition en 2017 de prélocalisateurs acoustiques à poste fixe (10) + mobiles (18) avec 12 campagnes préventives /an
- Renforcement de la sectorisation du réseau pour passer de 9 secteurs à 18 secteurs : installation en 2018-2019 de 12 compteurs de sectorisation télégérés et fermetures de 8 vannes sur le réseau.

Surveillance de la qualité de l'eau

- Mise en place de 2 sondes Kapta pour la surveillance de la qualité de l'eau
- Modélisation annuelle de l'évolution du chlore dans le réseau

Renouvellement :

- Remplacement des compteurs d'eau : 77 en 2018 (236 en 2017)
- Déshumidificateur à la station de surpression de pont Herbot + Liaison Radio Westermo réservoir et reprise Beg Avel

Branchement neufs : 17

Projets de travaux de la collectivité sur le réseau

Principaux Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
Amélioration rendement réseau : renouvellement de réseau :		
Rue Menguy (portion Ouest)	2019	44 153
Rue Croas Lohou	2019	22 939
Rue Froger	2019	17 313
Rue Duchesse Anne	2019	56 602
Rue de la piscine	2019	120 419
Hameau du Stanger	2019	28 378
Rue du soleil	2019	21 876
Impasse verger	2019	20 000
Goastailen	2019	20 000
Rue Caillarec	2019/2020	20 000
Rue Aqueduc Romain	2019/2020	80 000
Carrefour Poher/ Walkappel	2019/2020	40 000
Rue de la vallée	2019/2020	80 000
Rue des genêts	2020	40 000
Rue Marion du Faouet	2020	30 000
Bazeilles	2020/2021	
Extension réseau :		
Depuis Route de Motreff vers sud Métairie	2019	22 918

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels des principaux travaux adoptés	Année de réalisation	Montants en € HT
Renouvellement de réseau		
rue Lamartine	2018	20 495.58
Impasse des oiseaux	2018	14 976.41
Roch Caer (renouvellement définitif suite renouvellement provisoire)	2018	9 848.43
Rue Jean Jaurès	2018	18 499.15
Hameau des châtaigniers	2018	21 643.65
Extension de réseau		
Allée des peupliers	2018	4 295.92

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 16 demandes d'abandon de créance et en a accordé 16.

1 753,41 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0014 €/m³ pour l'année 2018 (0,0011 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 003	7 900
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,31	2,33
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,5%	80,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5	7,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,3	6,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,93%	0,57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	69.43%	68,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0011	0,0014